

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 524

présenté par
M. Salles et M. Gomes

ARTICLE 24

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un Conseil académique évoque le concept de « Sénat académique » doté de divers comités.

Malheureusement, cette instance, dotée de droit d'uniquement deux comités, menace de rentrer en concurrence avec le conseil d'administration.

Il en résulte un risque de confusion et de concurrence des compétences, qui n favoriseront pas une bonne gouvernance des universités.